

APPEL A PROJETS :

**MISE EN ŒUVRE DU CCP1 DU TITRE PROFESSIONNEL ENSEIGNANT
DE LA CONDUITE ET DE LA SECURITE ROUTIÈRE
DANS LE CADRE DE LA
PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)**

FOIRE AUX QUESTIONS

1. A défaut de disponibilité de l'état annuel des certificats reçus (NOTI2), une "attestation de versement des cotisations et contributions sociales et de fourniture des déclarations des candidats attributaires d'un marché public" est-elle suffisante ?

L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et de fourniture des déclarations des candidats attributaires d'un marché public justifiant du versement des contributions sociales, elle peut être complétée d'une attestation de régularité fiscale délivrée par les services des impôts.